

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

Séance du 19 mars 2018

Postulat du Bureau du Conseil : Rémunération de la fonction de Secrétaire du Conseil

1.- Préambule

Selon l'Article 18 ^{point 14} du règlement du CC, il incombe au Bureau du Conseil de proposer la rémunération de la fonction de Secrétaire du Conseil.

Suite à l'évolution de la population et des projets communaux ces dernières années, les tâches et le périmètre d'activités dévolus par le Bureau à la fonction de Secrétaire du Conseil se sont sensiblement élargis, tant en quantité qu'en qualité, le changement annuel de la Présidence implique que cette fonction soit pérenne et serve de fil rouge.

Les indemnités ont été réévaluées en 2015, conservant le principe de milice. Les sollicitations envers le secrétariat, plus soutenues et spécifiques, nécessitent selon l'avis du Bureau, **une professionnalisation de la fonction et sa pérennisation au-delà des législatures.**

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau du Conseil a décidé de soumettre ce postulat aux membres du Conseil Communal afin de **modifier le mode et le taux de rémunération de la fonction de Secrétaire du Conseil Communal** ainsi que d'adopter un modèle de contrat en CDI.

2.- Comparatifs communaux

La comparaison n'est pas toujours évidente, en raison des systèmes très variés de rétributions.

Il est relevé que certaines communes, comme Bussigny ou Epalinges, rétribuent à l'heure le travail « hors forfait ».

Comparatif des rémunérations Communales

	Nbre habitants	Indemnité annuelle	Par séance	Nbr. séances moyennes au Mont	Total Séances	Votations (les élections sont payées en plus chez certaines)	Nombre par an	Total votations	Autres	Total annuel	Année de mise à jour	Tarif horaire brut	Nb. d'heures annuel	Taux annoncé ou calculé
Echichens	2 700	1 000	350	16	5 600	450	4	1 800		8 400	2 011			
Romanel	3 500	6 500	30	16	480	180	4	720		7 700	2 016	30		
Leysin	4 200	6 500			0	60	4	240		6 740	2 016			
Echallens	6 000	9 000	40	16	640	200	4	800	1 200	11 640	2 015			
Ollon	7 500	11 000			0	200	4	800		11 800	2 016			
Le Mont	8 100	3 000	40	16	640	200	4	800	6 000	10 440	2 015		360	20%
Bussigny	8 200	2 000	50	16	800	300	4	1 200		4 000	2 016	50		
Payerne	9 000		500	16	8 000	500	4	2 000		10 000	2 011			
Epalinges	9 335		1 000	8	8 000	100	4	400	800	9 200	2 016	35		
Lutry	10 000	14 000	50	16	800	100	4	400		15 200	2 016			
Ecublens	12 500		2 000	8	16 000	180	4	720		16 720	2 016	30		
Prilly	12 000	14 600			0	200	4	800	2 400	17 800	2 015	30	380	20%
Morges	16 000	21 800		20	0		4	0		21 800	2 014		460	25%
Pully	18 000	24 000								24 000	2 016	35		

Morges - salaire brut pour environ 463 heures (25% annoncé)

Ecublens - Par Conseil Séance bureau sont inclus

Ecublens - 30.- heure environ 6 h
Bussigny - 50.-/h x 6

Morges - élections non comprises = CHF 1500 par élection

Epalinges - 100.- par séance bureau = 800
Prilly - PV conseil 400 x 6

Le Mont - PV conseil 750 X 8
Le Mont - Les séances supplémentaires ne sont pas comptées pour calculer sur la même base que les autres communes

Proposition de nouvelle rémunération de la fonction de Secrétaire

	Nbre habitants	Indemnité annuelle	Indemnité par séance CC	Nbr. séances CC	Total Séances CC	Votations	Nbre annuel	Total votations	Indemnités séan. Bureau	Total annuel	Année	Tarif horaire	Nb. d'heures	Taux annoncé ou
Le Mont	8 100		790	8	6 320	200	4	800	800	7 920	2 018	42.50	360	20%

Le Mont - séances Bureau 100.- X 8 séances ordinaires

brut-yc vacances-13ème

3.- Evolution et proposition

Pour pouvoir élaborer une proposition correspondant au plus près à la réalité, la Secrétaire a répertorié ses heures depuis son entrée en fonction début décembre 2017 pendant 3 mois et demi, soit 146 heures. La moyenne mensuelle a été d'une quarantaine d'heures ce qui ferait un pourcentage de temps de travail de 25% environ.

Dans ces 146 heures figurent les séances du Conseil, du Bureau et leurs PV, ainsi que la journée de votations pour un total de 31h45. Les séances avec la Présidente, l'administration communale, ainsi que les divers travaux administratifs correspondent à 114h15.

Une extrapolation de l'augmentation de la rémunération sur 2018 est proposée pour mesurer l'impact sur le budget. Le taux théorique de travail annualisé est ramené à environ 20% EPT (équivalent plein temps).

Compte tenu de la variabilité des tâches et leur saisonnalité, le Bureau propose un mode de rémunération au forfait pour les séances du Conseil, du Bureau et les votations. Un salaire horaire viendra compléter la rémunération pour les autres activités (séances et tâches administratives). Le forfait annuel serait abandonné.

PROPOSITION DU BUREAU	Rémunération actuelle	Proposition
Indemnité annuelle de la fonction de Secrétaire du Conseil	CHF 3 000.00	CHF 0.00
Séance de Conseil	CHF 790.00	CHF 790.00
Séance de Bureau	CHF 40.00	CHF 100.00
Votations (secrétariat-dépouillement)	CHF 200.00	CHF 200.00
Tarif horaire brut (vacances comprises)	CHF 0.00	CHF 42.50
Sur décompte validé par la Présidence - versement trimestriel		

INCIDENCE NOUVEAU MODE DE REMUNERATION	Rémunération actuelle	Proposition
Indemnité annuelle	CHF 3 000.00	
8 Séances de Conseil (séance + PV)	CHF 6 320.00	CHF 6 320.00
8 Séances de Bureau (actuellement PV non compris)	CHF 320.00	CHF 800.00
Votations (secrétariat-dépouillement)	CHF 800.00	CHF 800.00
280 heures administratives annuelles projetées - CHF 42.50	CHF 800.00	CHF 11 900.00
TOTAL	CHF 11 240.00	CHF 19 820.00
Augmentation de la rémunération annuelle (hors charges patronales)		CHF 8 580.00

Séances supplémentaires = environ 2 par mois sur 10 mois = 20 x 40 = 800.-

Si cette proposition est acceptée, étant donné que les montants n'ont pas été portés aux budget 2017 et 2018, ceux-ci devraient être prélevés sur les dépenses extraordinaires. (CHF 1'405.- pour 2017 et d'environ CHF 8'580.- pour 2018, hors charges patronales)

4.- CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous recommandons, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre en considération ce postulat et le renvoyer à la Municipalité pour l'étude de la proposition de modification de la fonction de Secrétaire du Conseil comme indiqué au point numéro 3 du présent document rétroactivement au 1^{er} décembre 2017.

Le Mont, le 25 mars 2018

Claudine Testaz-Rouiller
Rapporteuse



Catherine Roulet



Roland Christeller



Nicolas Mojon



Marie-Dominique Grobety



Valérie Moreno



Barbara RoCHAT

